LES PARTENAIRES AU SERVICE DES COMMUNES



Un besoin, un accompagnement, un interlocuteur

Vous recherchez un conseil, un appui technique ou un accompagnement pour votre commune ? Retrouvez les organismes qui peuvent vous aider en Haute-Saône. Consultez les accompagnements par besoin ou accédez directement au partenaire de votre choix.

Retrouvez le guide sur le site du CDG 70

Édition du 28 octobre 2026

Sommaire

Deux accès pour trouver votre interlocuteur

Par besoin : identifiez les partenaires qui peuvent répondre à votre situation. Par partenaire : consultez directement leurs accompagnements, conditions d'accès et coordonnées. Cliquez sur un intitulé pour accéder à la rubrique.

Par besoin

Conseil, organisation, recrutement et formation · page 3

Déclarations sociales, santé, handicap et projets · page 4

Financement, urbanisme, voies d'eau, numérique et archives · page 5

Par partenaire

AMF 70 · page 6

Conseil juridique, formation et représentation des élus.

Archives départementales de la Haute-Saône · page 7

Conseil, conservation et gestion des archives communales.

Banque des Territoires · page 8

Ingénierie, financement et information juridique et financière.

CDG 70 · page 9

Gestion des agents, recrutement, organisation et santé au travail.

CNFPT · page 10

Formation et développement des compétences des agents territoriaux.

France Travail Haute-Saône · page 11

Accompagnement des recrutements et connaissance de l'emploi local.

Ingénierie 70 · page 12

Appui technique, urbanisme et services numériques.

Urssaf Franche-Comté · page 13

Déclarations et cotisations sociales des employeurs.

Voies navigables de France · page 14

Projets autour des voies d'eau et du patrimoine fluvial.

Une liste ouverte à de nouveaux partenaires

Cette liste de partenaires n'est pas exhaustive. Les organismes qui souhaitent faire connaître leurs accompagnements auprès des communes de Haute-Saône peuvent contacter le service communication du CDG 70.

communication@cdg70.fr

Les coordonnées et modalités présentées reprennent les informations transmises par les partenaires. Pour le CDG 70, elles s'appuient sur les missions publiées sur son site. Les conditions d'accès et de tarification sont à confirmer auprès de chaque organisme.

Trouver un accompagnement

PAR BESOIN / 1 SUR 3

1. Être conseillé dans la gestion de sa commune

AMF 70 : Information administrative et juridique ; renseignement juridique des maires et présidents d'intercommunalité sur demande écrite.

Banque des Territoires : Rural Consult : information juridique et financière des élus et agents des petites collectivités.

2. Organiser les services et les ressources humaines

CDG 70 : Audit, conseil en organisation, mutualisation des services et expertise en ressources humaines.

3. Recruter ou remplacer un agent

CDG 70 : Accompagnement des recrutements, recherche de candidats, cabinet de recrutement et missions temporaires de remplacement ou de renfort.

France Travail Haute-Saône : Accompagnement des recrutements, mise en relation avec les candidats et données sur le marché du travail.

4. Gérer les carrières et les parcours professionnels

CDG 70 : Conseil statutaire, suivi des carrières, retraite, mobilité et préparation au reclassement.

5. Former les élus et les agents

AMF 70 : Formation des élus du bloc communal.

CNFPT : Formation initiale et continue, formations statutaires et développement des compétences des agents.

Archives départementales de la Haute-Saône : Formation à la gestion des archives dans le cadre du catalogue du CNFPT.

Cliquez sur le nom d'un partenaire pour consulter sa fiche.

Trouver un accompagnement

PAR BESOIN / 2 SUR 3

6. Fiabiliser les déclarations et cotisations sociales

Urssaf Franche-Comté : DSN, correction des anomalies, paiement des cotisations et sécurisation des démarches de la commune employeur.

7. Préserver la santé et améliorer les conditions de travail

CDG 70 : Médecine préventive, prévention des risques, ergonomie, psychologie du travail et accompagnement social.

8. Accompagner le handicap et le maintien dans l'emploi

CDG 70 : Démarches liées au handicap, aides du FIPHFP et maintien dans l'emploi.

9. Préparer et conduire un projet communal

Ingénierie 70 : Appui technique, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : eau, assainissement, voirie et aménagement.

Banque des Territoires : Ingénierie pour définir, structurer et piloter un projet.

Voies navigables de France : Projets territoriaux autour des voies d'eau, du tourisme, des mobilités et du cadre de vie.

Cliquez sur le nom d'un partenaire pour consulter sa fiche.

Trouver un accompagnement

PAR BESOIN / 3 SUR 3

10. Financer un projet

Banque des Territoires : Prêts de long terme pour les investissements publics et possibilités de co-investissement.

11. Être accompagné en urbanisme

Ingénierie 70 : Assistance technique et juridique pour l'instruction des actes d'urbanisme et guichet numérique.

AMF 70 : Information et renseignement juridique dans le champ des compétences communales.

Banque des Territoires : Rural Consult : information juridique notamment en urbanisme et en domanialité.

12. Valoriser les voies d'eau et leurs abords

Voies navigables de France : Accompagnement des projets liés au domaine public fluvial, au patrimoine, au tourisme et aux mobilités.

13. Utiliser les outils numériques de la mairie

Ingénierie 70 : Logiciels métiers, dématérialisation, échanges de données, ACTES et certificats RGS.

14. Gérer et conserver les archives communales

Archives départementales de la Haute-Saône : Conseil, visites sur place, dépôt d'archives anciennes, demandes d'élimination et reliure sur devis.

Cliquez sur le nom d'un partenaire pour consulter sa fiche.

AMF 70

L'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Haute-Saône accompagne les élus dans l'exercice de leur mandat. Affiliée à l'Association des maires de France, elle propose de l'information, du renseignement juridique et des formations.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Rechercher une information administrative ou juridique.

• Obtenir un renseignement juridique en tant que maire ou président d'intercommunalité.

• Se former dans le cadre de son mandat et échanger avec d'autres élus.

Les accompagnements proposés

Information et renseignement juridique - Information administrative et juridique des communes et intercommunalités ; réponses aux demandes écrites des maires et présidents d'intercommunalité, adressées à ces derniers.

Formation des élus - Formations destinées aux élus du bloc communal. L'AMF 70 dispose de l'agrément pour la formation des élus locaux.

Rencontres et représentation - Échanges, retours d'expérience et entraide, notamment lors du Salon des maires et des élus de la Haute-Saône ; représentation des élus auprès des institutions et du réseau national de l'AMF.

Comment en bénéficier ?

Contactez l'AMF 70 pour préciser votre besoin et connaître les conditions d'accès aux services et formations. Les demandes de renseignement juridique doivent être formulées par écrit par le maire ou le président d'intercommunalité.

Votre contact

Fabien Perrussel, directeur

Romane Duchet-Suchaux, collaboratrice

03 84 97 11 97

contact@amf70.org

Du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

Liens et ressources utiles

Site de l'AMF 70

Formulaire de contact

Association des maires de France

Revenir au sommaire du guide

Archives de la Haute-Saône
l'empreinte du passé

Archives départementales de la Haute-Saône

Les Archives départementales accompagnent les communes et les intercommunalités dans la gestion et la conservation de leurs documents. Elles apportent des conseils pratiques et accueillent en dépôt les archives anciennes.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Organiser, classer et conserver les archives communales.

• Préparer un déménagement ou aménager un local d'archives.

• Envisager une élimination, un dépôt, une recherche ou une reliure de registres.

Les accompagnements proposés

Conseil et visites sur place - Les archivistes effectuent des visites et rédigent des comptes rendus pour guider les élus et les secrétaires de mairie.

Dépôt et consultation - Prise en dépôt des archives de plus de 50 ans ; réponse aux recherches dans les fonds conservés : archives communales, fonds de la préfecture, séries de permis de construire de la DDE et de la DDT, notamment.

Élimination des documents - Les bordereaux d'élimination sont instruits et validés avant toute destruction d'archives publiques.

Reliure et formation - Reliure des registres de délibérations, d'arrêtés et d'état civil sur devis. Formations à la gestion des archives dans le cadre du catalogue du CNFPT.

Comment en bénéficier ?

Contactez les archivistes chargées des relations avec les communes et les EPCI. Sollicitez-les avant toute destruction. Pour une reliure, adressez une demande de devis par courriel.

Votre contact

Archivistes chargées des relations avec les communes et les EPCI

03 84 95 76 30

archives@haute-saone.fr

14 B rue Miroudot Saint-Ferjeux, CS 20349, 70006 Vesoul Cedex

Téléphone : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Salle de lecture : du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Liens et ressources utiles

Site et fiches pratiques pour les communes

Sur le site : rubrique « Vos archives », puis « Communes et intercommunalités » pour les fiches pratiques ; rubrique « Archives numérisées » pour les registres, plans cadastraux et autres documents historiques.

Revenir au sommaire du guide

Banque des Territoires

La Banque des Territoires, qui fait partie du groupe Caisse des Dépôts, accompagne les collectivités dans la préparation et le financement de leurs projets. Elle propose des prêts de long terme, des possibilités de co-investissement et un appui en ingénierie.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Financer un investissement communal.

• Définir, structurer ou piloter un projet.

• Rechercher une information juridique ou financière pour sa collectivité.

Les accompagnements proposés

Financement des investissements - Prêts de long terme adaptés notamment à la rénovation énergétique des bâtiments publics et des écoles, à la mobilité décarbonée, à l'eau, à la biodiversité, aux îlots de chaleur et aux déchets.

Co-investissement et ingénierie - Possibilités de co-investissement dans des projets structurants ; appui pour définir, structurer et piloter les projets des collectivités.

Programmes nationaux - Accompagnement notamment dans le cadre d'Action Cœur de Ville, de Petites Villes de Demain et de France 2030.

Rural Consult et Localtis - Rural Consult : service gratuit d'information juridique et financière pour les petites collectivités, sur le budget, l'urbanisme, la domanialité, les élections et d'autres sujets de gestion locale. Localtis : quotidien gratuit d'information sur les politiques publiques.

Comment en bénéficier ?

Contactez le directeur territorial dès le début du projet. Les possibilités de financement, de co-investissement et d'ingénierie sont à préciser selon votre besoin.

Votre contact

Patrick Martin, directeur territorial

06 30 41 17 97

patrick.martin@caissedesdepots.fr

La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25044 Besançon

Liens et ressources utiles

Solutions pour les collectivités locales

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté

Revenir au sommaire du guide

CDG 70

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône accompagne les communes et les établissements publics dans leur rôle d'employeur : gestion des agents, recrutement, organisation des services et conditions de travail.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Gérer une carrière, une question statutaire ou un départ à la retraite.

• Recruter, remplacer un agent ou faire évoluer l'organisation des services.

• Prévenir les risques, accompagner la santé au travail, la mobilité ou le maintien dans l'emploi.

Les accompagnements proposés

Carrières et conseil statutaire - Suivi des carrières, conseil statutaire, accompagnement en matière de retraite et missions concernant les instances consultatives et médicales.

Recrutement et missions temporaires - Accompagnement des recrutements, publicité des créations et vacances d'emplois, recherche de candidats et cabinet de recrutement. Mise à disposition d'agents pour les collectivités et établissements affiliés en cas d'absence, de surcroît d'activité ou de besoin ponctuel.

Organisation et ressources humaines - Audit, conseil en organisation, accompagnement de la mutualisation et expertise en gestion des ressources humaines.

Santé, prévention et accompagnement social - Médecine préventive, prévention des risques, ergonomie, psychologie du travail et accompagnement social des agents.

Handicap et parcours professionnels - Appui aux démarches liées au handicap et aux aides du FIPHFP, maintien dans l'emploi, mobilité, concours, examens professionnels et préparation au reclassement.

Comment en bénéficier ?

Contactez le service correspondant à votre besoin. Les conditions dépendent de la mission et de la situation de votre collectivité. Certaines prestations nécessitent une convention et donnent lieu à facturation ; les modalités sont précisées avant intervention.

Votre contact

Centre de gestion de la Haute-Saône

03 84 97 02 40

27 avenue Aristide Briand, 70000 Vesoul

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Liens et ressources utiles

Annuaire des services

Missions, cotisations et tarifs

Site du CDG 70

Revenir au sommaire du guide

CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale accompagne les collectivités dans la formation et le développement des compétences de leurs agents. Il propose des formations tout au long de la carrière, adaptées aux métiers et aux besoins du service public local.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Inscrire un agent à une formation.

• Organiser une formation statutaire obligatoire.

• Accompagner une évolution professionnelle et identifier les besoins de formation.

Les accompagnements proposés

Formation initiale et continue - Acquisition et actualisation des connaissances et des compétences tout au long de la carrière.

Formations statutaires obligatoires - Formations liées à l'entrée dans la fonction publique territoriale et aux différentes étapes du parcours professionnel.

Développement des compétences - Accompagnement de l'évolution professionnelle des agents et de l'adaptation des compétences aux missions.

Formations de proximité - Une offre territorialisée tenant compte des réalités locales.

Accompagnement des collectivités - Identification des besoins spécifiques de formation et adaptation des réponses proposées.

Comment en bénéficier ?

Consultez l'offre sur le site du CNFPT et contactez l'antenne de Haute-Saône pour être orienté. Vérifiez les modalités d'inscription et les conditions de participation pour chaque formation.

Votre contact

Virginie Durand, responsable de l'antenne de Haute-Saône

03 81 41 38 46

virginie.durand@cnfpt.fr

Antenne de Vesoul : 27 avenue Aristide Briand, 70000 Vesoul

Horaires de contact : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 20 à 17 h.

Liens et ressources utiles

Offre de formation et ressources du CNFPT

Revenir au sommaire du guide

France Travail Haute-Saône

France Travail accompagne les recrutements et facilite la mise en relation avec les candidats. Son réseau en Haute-Saône comprend les agences de Vesoul, d'Arc-lès-Gray, de Luxeuil-les-Bains et de Lure, ainsi qu'un point relais à Héricourt.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Rechercher des candidats et être accompagné dans un recrutement.

• Connaître l'emploi, les métiers et les secteurs en tension du territoire.

• Orienter un habitant dans sa recherche d'emploi ou de formation.

Les accompagnements proposés

Recrutement et connaissance du territoire - Accompagnement des recruteurs, mise en relation avec des candidats et accès aux données du marché du travail local.

Emploi et formation - Accueil, information et orientation des personnes en recherche d'emploi, de formation, de conseil professionnel ou d'aide à la mobilité et à l'insertion.

Actions territoriales pour l'emploi - Participation aux actions pour l'emploi avec les collectivités et les autres acteurs du territoire.

Comment en bénéficier ?

Pour un recrutement, contactez le 39 95 ou l'agence de votre secteur. Pour une personne en recherche d'emploi, indiquez le 39 49 ou le site de France Travail.

Vos contacts

Recruteurs : 39 95 | Demandeurs d'emploi : 39 49

Direction territoriale : dt.3970@francetravail.fr

Vesoul : 4 rue du Docteur Jean Girard, ZAC des Haberges, 70000 Vesoul

ape.70015@francetravail.fr

Arc-lès-Gray : 1 avenue des Parcs, 70100 Arc-lès-Gray

ape.70046@francetravail.fr

Luxeuil : 1 rue Bourgeline, ZAC des 7 Chevaux, 70300 Luxeuil-les-Bains

ape.70070@francetravail.fr

Lure : 32 rue René Dumont, 70200 Lure

Héricourt : 33 i faubourg de Montbéliard, 70400 Héricourt

Lure - Héricourt : ape.70062@francetravail.fr

Liens et ressources utiles

France Travail

Data Emploi : données sur votre territoire

Revenir au sommaire du guide

Ingénierie 70

L'agence départementale Ingénierie 70 accompagne les collectivités de Haute-Saône dans leurs projets et leurs missions quotidiennes. Elle propose une expertise de proximité en ingénierie technique, application du droit des sols et services numériques.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Préparer un projet de voirie, d'aménagement, d'eau potable ou d'assainissement.

• Rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'œuvre.

• Être accompagné en urbanisme, sur les logiciels métiers ou la dématérialisation.

Les accompagnements proposés

Projets techniques - Eau potable, assainissement, eaux pluviales, voirie et aménagement urbain : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage ou accompagnement ponctuel.

Eau et milieux aquatiques - Missions d'assistance technique déléguées par le Département, suivi des systèmes d'assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Application du droit des sols - Assistance technique et juridique pour l'instruction des actes d'urbanisme. La commune reste le guichet unique et le maire conserve son rôle de signataire.

Logiciels et services numériques - Accompagnement sur les logiciels métiers : comptabilité, paie, état civil, élections… Appui à la dématérialisation et à la sécurisation des échanges, notamment ACTES et certificats RGS.

Comment en bénéficier ?

Contactez le pôle correspondant à votre besoin pour connaître les modalités d'adhésion, d'intervention et de tarification. Pour l'assistance informatique, utilisez le portail des demandes ou le courriel du pôle Informatique.

Vos contacts

Pôle Technique : 03 84 68 24 70 | contact@ingenierie70.fr

Pôle Application du droit des sols : 03 84 68 24 72

contact@ingenierie70.fr

Pôle Informatique : info-communes@ingenierie70.fr

Liens et ressources utiles

Site d'Ingénierie 70

Assistance informatique

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Revenir au sommaire du guide

Urssaf Franche-Comté

L'Urssaf accompagne les communes dans leurs obligations d'employeur, notamment pour les déclarations et le paiement des cotisations sociales. Elle aide à corriger les anomalies déclaratives et à sécuriser les démarches.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Poser une question sur la déclaration sociale nominative (DSN).

• Corriger une anomalie ou résoudre une difficulté de paiement des cotisations.

• Sécuriser une démarche ou orienter un travailleur indépendant ou un employeur.

Les accompagnements proposés

Déclarations sociales - Accompagnement des communes employeurs pour les DSN et la correction des anomalies détectées.

Paiement et sécurisation juridique - Réponses aux questions sur les cotisations et contributions sociales, les difficultés de paiement et l'application des règles relevant de l'Urssaf.

Fiabilisation des déclarations - Le service Suivi DSN et le tableau de bord de la DSN permettent de suivre les déclarations et d'identifier les corrections.

Orientation des usagers - Services pour les travailleurs indépendants et les employeurs : création ou cessation d'activité, démarches et difficultés économiques ou sociales.

Comment en bénéficier ?

Pour la commune employeur, contactez l'Urssaf par courriel ou par téléphone. Les travailleurs indépendants et employeurs qui sollicitent la commune doivent utiliser la messagerie de leur propre espace en ligne. Consultez régulièrement celle de votre commune.

Votre contact

39 57

Commune employeur : act.franche-comte@urssaf.fr

Accueil téléphonique : de 9 h à 17 h.

Accueil physique : 11 boulevard des Alliés, 70000 Vesoul

Le jeudi sans rendez-vous de 9 h à 12 h 30 ; sur rendez-vous de 14 h à 16 h 30.

Liens et ressources utiles

Services employeurs et Suivi DSN sur le site de l'Urssaf

Net-entreprises et tableau de bord DSN

Sur le site de l'Urssaf : Mon Conseil Urssaf, aides aux entreprises en difficulté dont Help!, et action sociale du CPSTI pour les travailleurs indépendants.

Revenir au sommaire du guide

Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) accompagne les collectivités dans la valorisation des voies d'eau et du patrimoine fluvial. L'établissement contribue aux projets de développement local autour du tourisme, des mobilités, du cadre de vie et de la transition écologique.

Dans quels cas nous solliciter ?

• Préparer un projet communal en lien avec une voie d'eau.

• Valoriser les berges ou le patrimoine fluvial.

• Identifier le service compétent pour un projet touristique, de mobilité ou lié au domaine public fluvial.

Les accompagnements proposés

Projets territoriaux - Construction avec les collectivités de projets adaptés au territoire pour faire des voies d'eau un atout de développement local.

Patrimoine et domaine public fluvial - Échanges et accompagnement sur la gestion et la valorisation du domaine et du patrimoine confiés à VNF.

Tourisme et mobilités - Contribution aux projets de transport fluvial, de tourisme sur l'eau et d'activités terrestres associées.

Expertise de proximité - Les services territoriaux connaissent les ouvrages et les voies d'eau ; ils sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités.

Comment en bénéficier ?

Contactez le service correspondant à la voie d'eau dès les premières réflexions. La Haute-Saône relève des directions Rhône-Saône (Petite Saône), Nord-Est (canal des Vosges) et Strasbourg (canal de Montbéliard à la Haute-Saône et barrage-réservoir de Champagney). Les modalités dépendent du projet et de sa localisation.

Votre contact

Pour la Petite Saône : Thomas Demoly, chef du Service territorial

03 84 65 11 02

uti.petitesaone@vnf.fr

5 quai Vergy, BP 8, 70101 Gray Cedex

Liens et ressources utiles

Réseau, directions territoriales et actions de VNF

Revenir au sommaire du guide